

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 17.05.2023 Numéro de version 10 (remplace la version 9)

Révision: 17.05.2023

* RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/de l'entreprise

- **1.1 Identificateur de produit**
- **Nom du produit:** *PROMAT chemicals -Hochleistungskühlschmierstoff*
- **Code du produit:** 4000354630
- **1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées**
Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **Emploi de la substance / de la préparation** Lubrifiant de refroidissement
- **1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité**
- **Producteur/fournisseur:**
NORDWEST Handel AG
Robert-Schuman-Str. 17
44263 Dortmund
Germany
Telefon: +49 231 2222-3001
Telefax: +49 231 2222-3099
www.nordwest.com
- **Service chargé des renseignements:** E-Mail (fachkundige Person): sdb@nordwest.com
- **1.4 Numéro d'appel d'urgence**
Institut national de recherche et de sécurité (INRS)
Tel. + 33 1 45 42 59 59

* RUBRIQUE 2: Identification des dangers

- **2.1 Classification de la substance ou du mélange**
- **Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008**



GHS05 corrosion

Eye Dam. 1 H318 Provoque de graves lésions des yeux.



GHS07

Skin Sens. 1 H317 Peut provoquer une allergie cutanée.

Aquatic Chronic 3 H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

- **2.2 Éléments d'étiquetage**
- **Etiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008**
Le produit est classifié et étiqueté selon le règlement CLP.
- **Pictogrammes de danger**



GHS05 GHS07

- **Mention d'avertissement** Danger
- **Composants dangereux déterminants pour l'étiquetage:**
Amides, insaturés en C12-18 et C18, N- (hydroxyéthyl), éthoxylés
Polysulfide, Di-tert-dodecyl-
2-amino-2-éthyl-1,3-propanediol
1,2-benzisothiazol-3(2H)-one

(suite page 2)

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 17.05.2023 Numéro de version 10 (remplace la version 9)

Révision: 17.05.2023

Nom du produit: PROMAT chemicals -Hochleistungskühlschmierstoff

(suite de la page 1)

- **Mentions de danger**

H318 Provoque de graves lésions des yeux.

H317 Peut provoquer une allergie cutanée.

H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

- **Conseils de prudence**

P101 En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.

P102 Tenir hors de portée des enfants.

P103 Lire attentivement et bien respecter toutes les instructions.

P261 Éviter de respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols.

P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

P310 Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin.

P321 Traitement spécifique (voir sur cette étiquette).

P362+P364 Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.

P501 Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation locale/régionale/nationale/internationale.

- **Indications complémentaires:**

Contient des produits biocides: 1,2-benzisothiazol-3(2H)-one, 1-oxyde de pyridine-2-thiol, sel de sodium

- **2.3 Autres dangers**

- **Résultats des évaluations PBT et vPvB**

- **PBT:** Non applicable.

- **vPvB:** Non applicable.

* RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

- **3.2 Mélanges**

- **Description:** Mélange des substances mentionnées à la suite avec des additifs non dangereux.

- **Composants dangereux:**

CAS: 64742-53-6 EINECS: 265-156-6 Numéro index: 649-466-00-2 Reg.nr.: 01-2119480375-34	distillats naphténiques légers (pétrole), hydrotraités ⚠ Asp. Tox. 1, H304	≥50-≤100%
CAS: 68920-66-1 Reg.nr.: 01-2119489407-26-0000	Fettalkohol, ethoxyliert ⚠ Aquatic Chronic 2, H411 ⚠ Skin Irrit. 2, H315	≥2,5-<10%
CAS: 157707-44-3 Reg.nr.: Polymer	Amides, insaturés en C12-18 et C18, N-(hydroxyéthyl), éthoxylés ⚠ Eye Dam. 1, H318	≥1-≤2,5%
CAS: 115-70-8 Reg.nr.: 01-2119958191-37-XXXX	2-amino-2-éthyl-1,3-propanediol ⚠ Eye Dam. 1, H318	≥1-≤2,5%
CAS: 112-34-5 EINECS: 203-961-6 Numéro index: 603-096-00-8 RTECS: KJ9100000 Reg.nr.: 01-2119475104-44-XXXX	2-(2-butoxyéthoxy)éthanol ⚠ Eye Irrit. 2, H319	≥0-≤2,5%

(suite page 3)

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 17.05.2023 Numéro de version 10 (remplace la version 9)

Révision: 17.05.2023

Nom du produit: PROMAT chemicals -Hochleistungskühlschmierstoff

		(suite de la page 2)
CAS: 68425-15-0 EINECS: 270-335-7 Reg.nr.: 01-2119540516-41-0000	Polysulfide, Di-tert-dodecyl- ⚠ Skin Sens. 1B, H317	≥1-≤2,5%
CAS: 2634-33-5 EINECS: 220-120-9 Numéro index: 613-088-00-6 Reg.nr.: 01-2120761540-60	1,2-benzisothiazol-3(2H)-one ⚠ Eye Dam. 1, H318 ⚠ Aquatic Acute 1, H400 (M=10) ⚠ Acute Tox. 4, H302; Skin Irrit. 2, H315; Skin Sens. 1, H317 Limite de concentration spécifique: Skin Sens. 1;H317: C ≥ 0,05 %	≥0,025-<0,05%
CAS: 3811-73-2 EINECS: 223-296-5 RTECS: UT 9200000	1-oxyde de pyridine-2-thiol, sel de sodium ⚠ Aquatic Acute 1, H400 (M=100) ⚠ Acute Tox. 4, H302; Acute Tox. 4, H312; Acute Tox. 4, H332; Skin Irrit. 2, H315; Eye Irrit. 2, H319 EUH070	≥0,0025-<0,025%

· **Indications complémentaires:**

Note L: La classification comme cancérigène n'est pas obligatoire s'il peut être démontré que la substance contient moins de 3% d'extrait de DMSO, mesuré selon la méthode IP 346 («Détermination des aromatiques polycycliques dans les huiles lubrifiantes non utilisées et les fractions pétrolières sans asphalte - extraction au diméthylsulfoxyde - Méthode de l'indice de réfraction », Institute of Petroleum, Londres). Cette note ne s'applique qu'à certains dérivés complexes d'huiles de la partie 3. Pour le libellé des phrases de risque citées, se référer au chapitre 16.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

· **4.1 Description des mesures de premiers secours**

· **Après inhalation:** Donner de l'air frais, consulter un médecin en cas de troubles.

· **Après contact avec la peau:**

Laver à l'eau et au savon.

En cas d'irritation persistante de la peau, consulter un médecin.

· **Après contact avec les yeux:**

Rincer les yeux, pendant plusieurs minutes, sous l'eau courante en écartant bien les paupières. Si les troubles persistent, consulter un médecin.

· **Après ingestion:** Si les troubles persistent, consulter un médecin.

· **4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés**

Troubles gastro-intestinaux

Pas d'autres informations importantes disponibles.

· **4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires**

Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

· **5.1 Moyens d'extinction**

· **Moyens d'extinction:**

CO₂, poudre d'extinction ou eau pulvérisée. Combattre les foyers importants avec de l'eau pulvérisée ou de la mousse résistant à l'alcool.

· **Produits extincteurs déconseillés pour des raisons de sécurité:** Jet d'eau à grand débit

· **5.3 Conseils aux pompiers**

· **Équipement spécial de sécurité:** Porter un appareil de respiration indépendant de l'air ambiant.

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 17.05.2023 Numéro de version 10 (remplace la version 9)

Révision: 17.05.2023

Nom du produit: **PROMAT chemicals -Hochleistungskühlschmierstoff**

(suite de la page 3)

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

- **6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**
Porter un vêtement personnel de protection.
- **6.2 Précautions pour la protection de l'environnement**
Ne pas rejeter dans les canalisations, dans les eaux de surface et dans les nappes d'eau souterraines.
- **6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:**
Recueillir les liquides à l'aide d'un produit absorbant (sable, kieselguhr, neutralisant d'acide, liant universel, sciure).
Éliminer la matière collectée conformément au règlement.
- **6.4 Référence à d'autres rubriques**
Afin d'obtenir des informations pour une manipulation sûre, consulter le chapitre 7.
Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8.
Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

- **7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**
Conserver au frais et au sec dans des fûts très bien fermés.
- **Préventions des incendies et des explosions:**
Prendre des mesures contre les charges électrostatiques.
- **7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités**
- **Stockage:**
- **Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage:** Stocker dans un endroit frais.
- **Indications concernant le stockage commun:** Pas nécessaire.
- **Autres indications sur les conditions de stockage:**
Stocker au frais et au sec dans des fûts bien fermés.
- **Classe de stockage:** 12
- **7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)** Reportez-vous à la fiche d'informations produit!

* RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

- **8.1 Paramètres de contrôle**

· **Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail:**

CAS: 112-34-5 2-(2-butoxyéthoxy)éthanol

VLEP	Valeur momentanée: 101,2 mg/m ³ , 15 ppm
	Valeur à long terme: 67,5 mg/m ³ , 10 ppm

· **DNEL**

CAS: 112-34-5 2-(2-butoxyéthoxy)éthanol

Oral	DNEL, à long terme, systématique	1,25 mg/kg bw/Tag (consommateur)
Dermique	DNEL, à long terme, systématique	20 mg/kg bw/Tag (employé)
		10 mg/kg bw/Tag (consommateur)
Inhalatoire	DNEL à long terme, local	67,5 mg/m ³ (employé)
		34 mg/m ³ (consommateur)
	DNEL Court terme, local	101,2 mg/m ³ (employé)
		50,6 mg/m ³ (consommateur)
	DNEL, à long terme, systématique	67,5 mg/m ³ (employé)
		34 mg/m ³ (consommateur)

(suite page 5)

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 17.05.2023 Numéro de version 10 (remplace la version 9)

Révision: 17.05.2023

Nom du produit: **PROMAT chemicals -Hochleistungskühlschmierstoff**

(suite de la page 4)

CAS: 68425-15-0 Polysulfide, Di-tert-dodecyl-		
Oral	DNEL, à long terme, systématique	1,7 mg/kg bw/Tag (Verbraucher)
Dermique	DNEL, à long terme, systématique	16,7 mg/m ³ (Verbraucher)
Inhalatoire	DNEL, à long terme, systématique	46,7 mg/kg bw/Tag (employé)
	DNEL, à long terme, systématique	32,9 mg/m ³ (employé) 5,8 mg/m ³ (Verbraucher)
PNEC		
CAS: 68920-66-1 Fettalkohol, ethoxyliert		
PNEC d'eau douce		0,002 mg/L (-)
PNEC l'eau de mer		0,002 mg/L (-)
CAS: 112-34-5 2-(2-butoxyéthoxy)éthanol		
PNEC d'eau douce		1 mg/L (-)
PNEC l'eau de mer		0,1 mg/L (-)
PNEC sédiment, d'eau douce		4 mg/kg (-)
PNEC sédiment, l'eau de mer		0,4 mg/kg (-)
PNEC terrain		0,4 mg/kg (-)
CAS: 68425-15-0 Polysulfide, Di-tert-dodecyl-		
PNEC sédiment, d'eau douce		3,85 mg/kg (-)
PNEC sédiment, l'eau de mer		0,385 mg/kg (-)

· **Remarques supplémentaires:**

Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.

· **8.2 Contrôles de l'exposition**

· **Contrôles techniques appropriés** Sans autre indication, voir point 7.

· **Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle**

· **Mesures générales de protection et d'hygiène:**

Respecter les mesures de sécurité usuelles pour l'utilisation de produits chimiques.

Tenir à l'écart des produits alimentaires, des boissons et de la nourriture pour animaux.

Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail.

Ne pas inhaler la poussière, la fumée, le nuage.

· **Protection respiratoire:**

Selon les conditions d'application, des systèmes fermés ou des systèmes d'échappement locaux sont recommandés afin de maintenir la concentration du produit en dessous des valeurs limites d'exposition recommandées.

Surveillez les émissions du procédé directement à la source.

Le dépassement des limites d'exposition recommandées:



En cas d'exposition faible ou de courte durée, utiliser un filtre respiratoire; en cas d'exposition intense ou durable, utiliser un appareil de respiration indépendant de l'air ambiant.

Filtre provisoire:

Appareil de protection respiratoire avec filtre combiné (EN 143 / EN 149): Typ P2 / FFP2

Les appareils et composants respiratoires doivent être contrôlés et homologués selon des standards d'état comme NIOSH (USA) ou CEN (UE).

· **Protection des mains:**



Recommandation: Gants de protection résistant aux produits chimiques (EN 374)

· **Matériau des gants**

Caoutchouc nitrile

(suite page 6)

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 17.05.2023 Numéro de version 10 (remplace la version 9)

Révision: 17.05.2023

Nom du produit: PROMAT chemicals -Hochleistungskühlschmierstoff

(suite de la page 5)

Caoutchouc chloroprène

Le choix de gants appropriés dépend non seulement du matériau, mais aussi d'autres critères de qualité qui peuvent varier d'un fabricant à l'autre. Puisque le produit représente une préparation composée de plusieurs substances, la résistance des matériaux des gants ne peut pas être calculée à l'avance et doit, alors, être contrôlée avant l'utilisation.

- **Temps de pénétration du matériau des gants**

Valeur pour la perméabilité: taux 6 \geq 480 min.

Le temps de pénétration exact est à déterminer par le fabricant des gants de protection et à respecter.

Note complémentaire: Les spécifications sont basées sur des tests, les données de la littérature et de l'information des fabricants de gants ou sont par analogie avec des substances similaires abgeleitet. Es est à noter que l'utilisation pratique d'un gant de produits chimiques de protection dans la pratique en raison de nombreux facteurs qui influencent (par exemple, la température) significativement plus courte que la peut être déterminé par perméation d'essai. En raison de la grande diversité, les instructions du fabricant doivent être respectées.

- **Protection des yeux/du visage**



Lunettes de protection hermétiques

Protection du visage

- **Protection du corps:**

Vêtement de protection étanche

Recommander des chaussures antidérapantes.

* RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

- **9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**

- **Indications générales**

· État physique	Liquide
· Couleur:	Jaune
· Odeur:	Douce
· Seuil olfactif:	Non déterminé.
· Point de fusion/point de congélation:	Non déterminé.
· Point d'ébullition ou point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition	Non déterminé.
· Inflammabilité	Non applicable.
· Limites inférieure et supérieure d'explosion	
· Inférieure:	Non déterminé.
· Supérieure:	Non déterminé.
· Point d'éclair	Non applicable.
· Température d'auto-inflammation	>270 °C
· Température de décomposition:	Non déterminé.
· pH à 20 °C	9
· Viscosité:	
· Viscosité cinématique à 40 °C	38 mm ² /s
· Dynamique:	Non déterminé.
· Solubilité	
· l'eau:	Pas ou peu miscible
· Coefficient de partage n-octanol/eau (valeur log)	Non déterminé.
· Pression de vapeur à 20 °C:	0,1 hPa
· Densité et/ou densité relative	
· Densité à 20 °C:	0,92 g/cm ³
· Densité relative	Non déterminé.

(suite page 7)

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 17.05.2023 Numéro de version 10 (remplace la version 9)

Révision: 17.05.2023

Nom du produit: PROMAT chemicals -Hochleistungskühlschmierstoff

(suite de la page 6)

· Densité de vapeur:	Non déterminé.
· 9.2 Autres informations	
· Aspect:	
· Forme:	Liquide
· Indications importantes pour la protection de la santé et de l'environnement ainsi que pour la sécurité	
· Température d'inflammation:	Le produit ne s'enflamme pas spontanément.
· Propriétés explosives:	Le produit n'est pas explosif, cependant, la formation de mélanges explosifs vapeur / air lors du chauffage au-dessus du point d'éclair et / ou de la nébulisation ne peut pas être exclue.
· Teneur en solvants:	
· Solvants organiques:	>1-<1,5 %
· Changement d'état	
· Taux d'évaporation:	Non déterminé.
· Informations concernant les classes de danger physique	
· Substances et mélanges explosibles	néant
· Gaz inflammables	néant
· Aérosols	néant
· Gaz comburants	néant
· Gaz sous pression	néant
· Liquides inflammables	néant
· Matières solides inflammables	néant
· Substances et mélanges autoréactifs	néant
· Liquides pyrophoriques	néant
· Matières solides pyrophoriques	néant
· Matières et mélanges auto-échauffants	néant
· Substances et mélanges qui dégagent des gaz inflammables au contact de l'eau	néant
· Liquides comburants	néant
· Matières solides comburantes	néant
· Peroxydes organiques	néant
· Substances ou mélanges corrosifs pour les métaux	néant
· Explosibles désensibilisés	néant

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

- **10.1 Réactivité** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **10.2 Stabilité chimique**
- **Décomposition thermique/conditions à éviter:** Pas de décomposition en cas d'usage conforme.
- **10.3 Possibilité de réactions dangereuses** Aucune réaction dangereuse connue.
- **10.4 Conditions à éviter** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **10.5 Matières incompatibles:** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **10.6 Produits de décomposition dangereux:** Pas de produits de décomposition dangereux connus

—FR—

(suite page 8)

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 17.05.2023 Numéro de version 10 (remplace la version 9)

Révision: 17.05.2023

Nom du produit: **PROMAT chemicals -Hochleistungskühlschmierstoff**

(suite de la page 7)

* RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

- **11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008**
- **Toxicité aiguë** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

· **Valeurs LD/LC50 déterminantes pour la classification:**

CAS: 64742-53-6 distillats naphéniques légers (pétrole), hydrotraités

Oral	LD50	5.000 mg/kg (rat)
Dermique	LD50	5.000 mg/kg (rat)

CAS: 68920-66-1 Fettalkohol, ethoxiliert

Oral	LD50	>2.000 mg/kg (rat) (OECD-401)
Dermique	LD50	>2.000 mg/kg (lapin) (OECD-402)
Inhalatoire	LC 50 (6h)	>100 mg/m ³ (rat) (OECD-403)

CAS: 112-34-5 2-(2-butoxyéthoxy)éthanol

Oral	LD50	>2.000-5.000 mg/kg (rat)
Dermique	LD50	>2.000-5.000 mg/kg (lapin)

CAS: 68425-15-0 Polysulfide, Di-tert-dodecyl-

Oral	LD50	>2.000 mg/kg (rat)
Dermique	LD50	>2.000 mg/kg (rat) (OECD-402)

CAS: 2634-33-5 1,2-benzisothiazol-3(2H)-one

Oral	LD50	500 mg/kg (ATE)
------	------	-----------------

CAS: 3811-73-2 1-oxyde de pyridine-2-thiol, sel de sodium

Oral	LD50	500 mg/kg (ATE)
Dermique	LD50	1.100 mg/kg (ATE)
Inhalatoire	LC50/4 h	1,5 mg/l (ATE)

- **Corrosion cutanée/irritation cutanée**
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Lésions oculaires graves/irritation oculaire** Provoque de graves lésions des yeux.
- **Sensibilisation respiratoire ou cutanée** Peut provoquer une allergie cutanée.
- **Mutagénicité sur les cellules germinales**
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Cancérogénicité** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Toxicité pour la reproduction**
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) - exposition unique**
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) - exposition répétée**
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Danger par aspiration**
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **11.2 Informations sur les autres dangers**

· **Propriétés perturbant le système endocrinien**

Aucun des composants n'est compris.

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 17.05.2023 Numéro de version 10 (remplace la version 9)

Révision: 17.05.2023

Nom du produit: **PROMAT chemicals -Hochleistungskühlschmierstoff**

(suite de la page 8)

* RUBRIQUE 12: Informations écologiques

· 12.1 Toxicité

· Toxicité aquatique:

CAS: 64742-53-6 distillats naphéniques légers (pétrole), hydrotraités

EC50 (21d)	>10 mg/L (daphnia)
EC50 (48h)	>10.000 mg/L (daphnia)
NOEC (21d)	10 mg/L (daphnia)

CAS: 68920-66-1 Fettalkohol, ethoxyliert

LC 50 (96 h)	108 mg/L (Brachydanio rerio (Zebrafisch)) (OECD-203)
EL50 akut (48h)	51 mg/L (Daphnia magna (Großer Wasserfloh))
EL50 akut (72h)	>100 mg/L (Desmodesmus subspicatus (Grünalge))
NOEC (10d)	0,16 mg/L (Lepomis macrochirus (Sonnenbarsch))

CAS: 112-34-5 2-(2-butoxyéthoxy)éthanol

LC 50 akut (96 h)	1.300 mg/L (Lepomis macrochirus (Sonnenbarsch))
LC 50 akut	>100 mg/L (Brachydanio rerio (Zebrafisch))
LC 50	>100 mg/L (Krustentiere)
EC50	>100 mg/L (Desmodesmus subspicatus (Grünalge))

· **12.2 Persistance et dégradabilité** Pas d'autres informations importantes disponibles.

· **12.3 Potentiel de bioaccumulation** Pas d'autres informations importantes disponibles.

· **12.4 Mobilité dans le sol** Pas d'autres informations importantes disponibles.

· **12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB**

· **PBT:** Non applicable.

· **vPvB:** Non applicable.

· **12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien**

Le produit ne contient pas de substances avec des propriétés perturbatrices endocriniennes.

· **12.7 Autres effets néfastes**

· **Autres indications écologiques:**

· **Indications générales:**

Catégorie de pollution des eaux 1 (D) (Classification propre): peu polluant

Ne pas laisser le produit, non dilué ou en grande quantité, pénétrer la nappe phréatique, les eaux ou les canalisations.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

· **13.1 Méthodes de traitement des déchets**

· **Code déchet:**

Le classement dans la nomenclature des déchets sont une recommandation au regard de l'utilisation prévue de ce produit. En raison d'utilisations spéciales et de conditions de traitement spécifiques chez l'utilisateur, le produit peut dans certaines conditions faire l'objet d'une classification différente (2014/955/EU)

· **Catalogue européen des déchets**

12 01 09*	émulsions et solutions d'usinage sans halogènes
-----------	---

· **Emballages non nettoyés:**

· **Recommandation:** Evacuation conformément aux prescriptions légales.

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 17.05.2023 Numéro de version 10 (remplace la version 9)

Révision: 17.05.2023

Nom du produit: **PROMAT chemicals -Hochleistungskühlschmierstoff**

(suite de la page 9)

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

· 14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification	
· ADR, ADN, IMDG, IATA	néant
· 14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU	
· ADR, ADN, IMDG, IATA	néant
· 14.3 Classe(s) de danger pour le transport	
· ADR, ADN, IMDG, IATA	
· Classe	néant
· 14.4 Groupe d'emballage	
· ADR, IMDG, IATA	néant
· 14.5 Dangers pour l'environnement	
· Marine Polluant:	Non
· 14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur	Non applicable.
· 14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI	Non applicable.
· "Règlement type" de l'ONU:	néant

* RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

- 15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement
- **Etiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008**
Le produit est classifié et étiqueté selon le règlement CLP.
- **Pictogrammes de danger**



GHS05 GHS07

- **Mention d'avertissement** Danger
- **Composants dangereux déterminants pour l'étiquetage:**
Amides, insaturés en C12-18 et C18, N- (hydroxyéthyl), éthoxylés
Polysulfide, Di-tert-dodecyl-
2-amino-2-éthyl-1,3-propanediol
1,2-benzisothiazol-3(2H)-one
- **Mentions de danger**
H318 Provoque de graves lésions des yeux.
H317 Peut provoquer une allergie cutanée.
H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
- **Conseils de prudence**
P101 En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.
P102 Tenir hors de portée des enfants.
P103 Lire attentivement et bien respecter toutes les instructions.
P261 Éviter de respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols.
P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

(suite page 11)

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 17.05.2023 Numéro de version 10 (remplace la version 9)

Révision: 17.05.2023

Nom du produit: PROMAT chemicals -Hochleistungskühlschmierstoff

(suite de la page 10)

P310	Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin.
P321	Traitement spécifique (voir sur cette étiquette).
P362+P364	Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.
P501	Éliminer le contenu/réceptacle conformément à la réglementation locale/régionale/nationale/internationale.

- **Directive 2012/18/UE**
- **Substances dangereuses désignées - ANNEXE I** Aucun des composants n'est compris.
- **RÈGLEMENT (CE) N° 1907/2006 ANNEXE XVII** Conditions de limitation: 3

· **Directive 2011/65/UE relative à la limitation de l'utilisation de certaines substances dangereuses dans les équipements électriques et électroniques – Annexe II**

Aucun des composants n'est compris.

· **RÈGLEMENT (UE) 2019/1148**

· **Annexe I - PRÉCURSEURS D'EXPLOSIFS FAISANT L'OBJET DE RESTRICTIONS (Valeur limite maximale aux fins de l'octroi d'une licence en vertu de l'article 5, paragraphe 3)**

Aucun des composants n'est compris.

· **Annexe II - PRÉCURSEURS D'EXPLOSIFS DEVANT FAIRE L'OBJET D'UN SIGNALEMENT**

Aucun des composants n'est compris.

· **Règlement (CE) n° 273/2004 relatif aux précurseurs de drogues**

Aucun des composants n'est compris.

· **Règlement (CE) n° 111/2005 fixant des règles pour la surveillance du commerce des précurseurs des drogues entre la Communauté et les pays tiers**

Aucun des composants n'est compris.

· **15.2 Évaluation de la sécurité chimique:** Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.

* RUBRIQUE 16: Autres informations

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

· Phrases importantes

H302	Nocif en cas d'ingestion.
H304	Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
H312	Nocif par contact cutané.
H315	Provoque une irritation cutanée.
H317	Peut provoquer une allergie cutanée.
H318	Provoque de graves lésions des yeux.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
H332	Nocif par inhalation.
H400	Très toxique pour les organismes aquatiques.
H411	Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
EUH070	Toxique par contact oculaire.

· **Service établissant la fiche technique:** Service de sécurité des produits

· **Contact:** E-Mail (fachkundige Person): sdb@nordwest.com

· **Numéro de la version précédente:** 9

· Acronymes et abréviations:

ADR: Accord relatif au transport international des marchandises dangereuses par route
 IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods
 IATA: International Air Transport Association
 GHS: Globally Harmonised System of Classification and Labelling of Chemicals
 EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances
 ELINCS: European List of Notified Chemical Substances
 CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)
 DNEL: Derived No-Effect Level (REACH)
 PNEC: Predicted No-Effect Concentration (REACH)

(suite page 12)

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 17.05.2023 Numéro de version 10 (remplace la version 9)

Révision: 17.05.2023

Nom du produit: PROMAT chemicals -Hochleistungskühlschmierstoff

(suite de la page 11)

LC50: Lethal concentration, 50 percent

LD50: Lethal dose, 50 percent

PBT: Persistent, Bioaccumulative and Toxic

vPvB: very Persistent and very Bioaccumulative

Acute Tox. 4: Toxicité aiguë – Catégorie 4

Skin Irrit. 2: Corrosion cutanée/irritation cutanée – Catégorie 2

Eye Dam. 1: Lésions oculaires graves/irritation oculaire – Catégorie 1

Eye Irrit. 2: Lésions oculaires graves/irritation oculaire – Catégorie 2

Skin Sens. 1: Sensibilisation cutanée – Catégorie 1

Skin Sens. 1B: Sensibilisation cutanée – Catégorie 1B

Asp. Tox. 1: Danger par aspiration – Catégorie 1

Aquatic Acute 1: Dangers pour le milieu aquatique- toxicité aiguë pour le milieu aquatique – Catégorie 1

Aquatic Chronic 2: Dangers pour le milieu aquatique- toxicité à long terme pour le milieu aquatique – Catégorie 2

Aquatic Chronic 3: Dangers pour le milieu aquatique- toxicité à long terme pour le milieu aquatique – Catégorie 3

Sources

Règlement:

Réglementation REACH (EC) Nr1907/2006, modifié en dernier lieu par le règlement (UE) n ° 2020/878.

Règlement (CE) no. 1272/2008, modifié en dernier lieu par le règlement (CE) no. 2017/776

Internet:

<http://www.baua.de><http://www.arbeitssicherheit.de><http://www.dguv.de/ifa/de/gestis/stoffdb><http://logkow.cisti.nrc.ca><https://echa.europa.eu>

Ordonnance sur les systèmes de traitement des substances polluantes pour l'eau de 21/04/2017 (WHC-évaluation)

RÈGLEMENT (UE) 2015/830 du 28 mai 2015

· * **Données modifiées par rapport à la version précédente**